



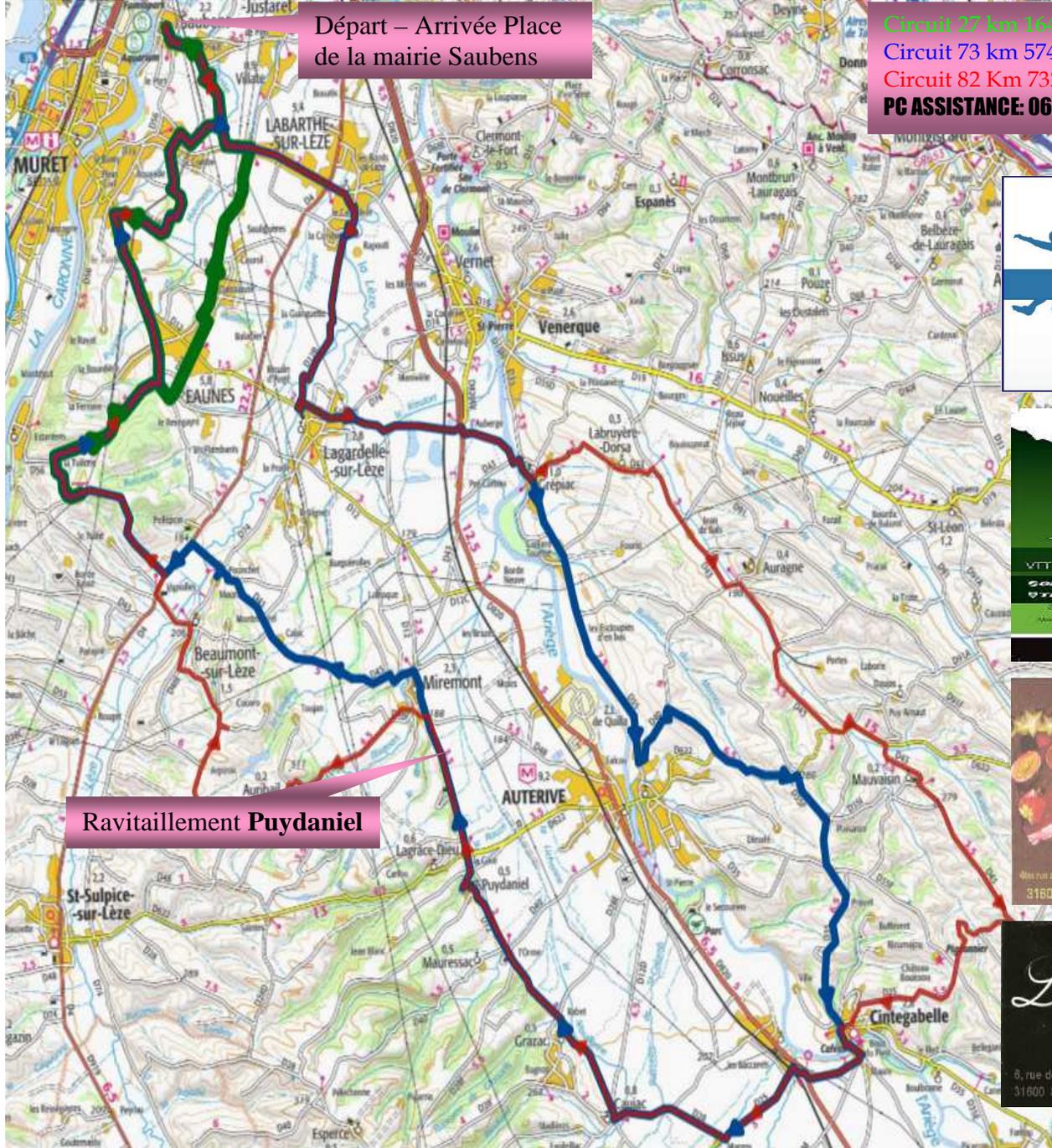
LA RONDE SAUBENOISE

14 octobre 2018



Inscription à partir de 7H30 Salle des fêtes (PLACE DE LA MAIRIE DE SAUBENS)

Licencié(e)s 2,5 euros – non licencié(e)s 6 euros



Départ – Arrivée Place de la mairie Saubens

Circuit 27 km 164 m D+ n° OR 9105701
Circuit 73 km 574 m D+ n° OR 9105676
Circuit 82 Km 732 m D+ n° OR 9103029
PC ASSISTANCE: 06.45.87.73.92



VERTICAL BIKE
TOUT POUR LE VÉLO
Vente • Entretien
VTT - Route - Vélo Electrique - VTC - BMX
SOLAR TURBO - Locomoteur - Batterie
STRAKE SCALPARD (ECCS) - Amovible
30000 LITRES - 20000 KILOMETRES
MONTAGNE - DÉMONTAGE - RÉPARATION
TÉL 05 34 47 69 12
www.verticalbike.fr

LE FOURNIL SAUBENOIS
Jean Baptiste et Florence PECH
BOULANGERIE - PATISSERIE
Mariages, Baptêmes, Traiteur
et tous types d'événements
40000 rue de l'église collégiale
31600 SAUBENS
tél: 05 81 56 79 42
jpech@yahoos.fr

L'atelier 68
Coiffure mixte
8, rue des Echoppes
31600 SAUBENS
05 34 46 53 36

ALLIAGE POSÉ FERMETURE
Tél : 05 61 08 93 38 - Port : 06 63 54 93 38
www.alliage.com

STILBO
VÊTEMENTS POUR HOMME

Ecole de danse
Laurent Françon
05 34 46 58 43

IPNS Ne pas jeter sur la voie publique



REGLEMENT

Article 1

Cette randonnée est ouverte à tous, licenciés ou non à une fédération, membres d'un club ou individuels.

Article 2

Les mineurs de moins de 14 ans doivent être accompagnés d'une personne responsable ou munis d'une autorisation parentale.

Article 3

Le port du casque est conseillé.

Article 4

Cette randonnée n'étant pas une compétition, il ne sera en aucun cas tenu compte du temps mis à l'exécution du parcours. Les circuits étant ouverts à la circulation, chaque participant doit se conformer au code de la route. La responsabilité des incidents dont il serait victime ou auteur lui incomberait entièrement.

Article 5

Le fait de s'inscrire à cette randonnée implique que le participant reconnaît être apte physiquement et qu'il a pris toutes les précautions médicales à ce sujet.

Article 6

Les circuits sont fléchés au sol, lisez votre feuille de route avant le départ.

Article 7

Le club organisateur décline toute responsabilité pour les dégâts matériels, vols y compris, ou corporels dont pourraient être victimes ou auteurs les participants.

Article 8

Tout point de litige ne figurant pas au règlement sera tranché par les organisateurs.

Article 9

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler cette randonnée si les conditions météorologiques s'avéraient trop défavorables à son bon déroulement.

Article 10

Les groupes ne doivent pas dépasser 20 cyclistes et respecter un écart minimum entre eux.

Article 11

Le fait de s'engager dans cette randonnée entraîne l'acceptation du présent règlement.

LA PLUS GRANDE PRUDENCE EST TOUJOURS DE RIGUEUR

BONNE ROUTE

NUMEROS D'URGENCE

PC ASSISTANCE : 06 45 87 73 92

GENDARMERIE : 17

POMPIERS : 18 ou 112 SAMU : 15

